

Chartres, le 30/03/2020

Le prêt garanti par l'Etat disponible pour les clients professionnels, agriculteurs et entreprises du Crédit Agricole Val de France

En complément des mesures déjà annoncées au niveau du Crédit Agricole (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), les clients entrepreneurs du Crédit Agricole Val de France vont pouvoir recourir au **dispositif massif et inédit de prêts garantis par l'Etat**, quelle que soit la taille de leur entreprise et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises...).

Ce prêt sur 12 mois sans frais, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans, est proposé à un **taux de 0,25% pour les petites et moyennes entreprises, et 0,50% pour les grandes** pour la première année.

La garantie d'Etat est comprise entre 70% et 90% en fonction de la taille de l'entreprise.

Le montant du prêt peut atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Le Crédit Agricole a mis tout en œuvre ces derniers jours pour déployer ce dispositif co-construit avec l'Etat et BPI, et ainsi apporter rapidement une solution puissante à ses clients.

Les conseillers et chargés d'affaires sont prêts à répondre à leurs clients souhaitant bénéficier de ce dispositif d'urgence. Il est préférable de les contacter par e-mail ou par téléphone.

« Le Crédit Agricole est fidèle à son histoire en prenant part à l'effort collectif national. Il œuvre pour accompagner tous ses clients, partout en France, et mettra toute sa vigueur à faire en sorte que la crise hors norme que nous traversons, puisse être surmontée par ses clients ».

Dominique Lefebvre, Président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole et de Crédit Agricole SA

« Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société »